



# SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL

Le service Juridique et Fiscal du Groupement transfrontalier européen vous accompagne tout au long de l'année dans les démarches essentielles de la vie du frontalier.

Ce service s'adresse aux frontaliers salariés en activité en Suisse, aux anciens frontaliers au chômage ou au bénéfice d'une rente d'invalidité, aux retraités ou futurs retraités des régimes suisses ainsi que leurs ayants droit.

Le GTE vous propose des permanences téléphoniques et des rendez-vous personnalisés tout au long de l'année en fonction de vos besoins et de vos obligations.

**Découvrez ce service et contactez-nous !**

**Adhérez,  
vous avez tout à y gagner !**

**→ [www.frontalier.org](http://www.frontalier.org)**



# SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL

## Nos domaines de compétences



### Droit du travail suisse

Le service Juridique vous informe sur la législation en matière de droit du travail suisse et effectue une veille juridique.



### Protection sociale franco-suisse

- Maladie/accident
- Allocations familiales
- Chômage
- Invalidité
- Retraite



### Fiscalité suisse et française

- Impôts à la source
- Déclaration Quasi résident (TOU)
- Déclaration de revenus
- Déclaration ressources auprès du CNTFS
- Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les revenus de remplacement étrangers
- Prélèvement à la source (PAS)

Pour une réponse personnalisée à vos questions, prenez contact avec nos juristes via la permanence téléphonique.

## Vos rendez-vous importants de l'année

### De janvier à mars

- GE : demande de rectification de l'imposition à la source ou statut quasi résident (TOU)
- Allocations familiales : demande de complément différentiel suisse pour l'année N-1

### D'avril à juin

- Déclaration de revenus en France N-1
- ⚠ Actifs ou retraités, déclaration comportant des spécificités importantes

### De juillet à septembre

- Réception des avis d'impôts sur le revenu, contrôle et corrections
- Ouverture du service de corrections en ligne mi-août
- LAMal : parution des nouveaux tarifs N+1



### D'octobre à décembre

- Correction en ligne des déclarations de revenus N-1
- Demande de plafonnement pour les poly-pensionnés
- Déclaration de ressources CNTFS pour cotisation N+1
- LAMal : changement de caisse

# SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL

## Conditions<sup>(1)</sup> d'accès au service Juridique et Fiscal



Pour contacter le service Juridique et Fiscal du GTE, vous devez être adhérent de l'association, à jour de cotisation. Les tarifs de l'adhésion sont les suivants :

**Adhésion individuelle et personnelle**

→ 80€/an

**Retraité AVS**

→ 40€/an<sup>(2)</sup>

**Adhérent dont l'ancienneté continue est inférieure à 1 an**

→ 80€ de droit d'accès en supplément pour obtenir un RDV ou une prestation

(1) Conditions valables au 01.01.2021

(2) Tarif préférentiel valable dès la 2ème année d'adhésion en tant que retraité

## Prestations soumises à une tarification<sup>(3)</sup> complémentaire

(En sus de l'adhésion et le cas échéant du droit d'accès)

### Fiscalité française

Déclaration annuelle de revenus (papier ou Internet)



50€/déclaration  
100€/déclaration si adhérent de moins d'un an d'ancienneté continue au GTE<sup>(4)</sup>

Correction de la déclaration de revenus

Correction des déclarations de revenus auprès du CNTFS (années non-prescrites)



60€ pour un célibataire  
90€ pour un couple

Demande de remboursement d'indu

Demande de dégrèvement des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.)



40€

Recours tribunal administratif/contentieux CSG, CRDS, etc. sur les revenus du patrimoine



350€

### Fiscalité Genevoise

Déclaration quasi-résident (TOU)



Prestation 2022 en cours d'élaboration

(3) Tarifs valables au 01.01.2021

(4) Tarif valable uniquement durant la période fiscale (Avril/Mai/Juin) en lieu et place du droit d'accès de 80 € et du tarif réduit à 50 € (130 €)

# Comment et quand nous contacter?



Pour le bassin franc-comtois (Morteau et Pontarlier) et Sud-Alsace :

Les mardis matins de 9h à 12h



Pour le bassin lémanique et autres départements (hors 25,39,90,68) :  
Tous les matins de 9 h à 12 h (sauf le jeudi matin)



**Numéro non-adhérent :**  
**+33 8 92 70 10 74**  
**(0,60 €/min)**

- Après un premier entretien téléphonique durant les permanences, les juristes/fiscalistes peuvent fixer un rendez-vous si la problématique le nécessite.
- Pour les périodes fiscales suisse (Février/Mars) et française (Avril/Mai/Juin), les adhérents peuvent prendre rendez-vous directement via notre site Internet [www.frontalier.org](http://www.frontalier.org) ou en appelant notre service accueil.
- Pour certaines problématiques d'ordre social, les juristes peuvent être amenés à vous orienter vers le service social spécialisé du Groupement transfrontalier européen.

## Nos 8 antennes autour de la frontière:

